

TRANSPARENCE (INDICE SUR LE BUDGET OUVERT)

45

SUR 100

Le gouvernement du Bénin met à la disposition du public des informations budgétaires **limitées**.

PARTICIPATION DU PUBLIC

17

SUR 100

Le gouvernement du Bénin donne **peu d'opportunités** au public de participer au processus budgétaire.

CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

27

SUR 100

PAR LE PARLEMENT
Le pouvoir de contrôle budgétaire du parlement est **faible** au Bénin.

42

SUR 100

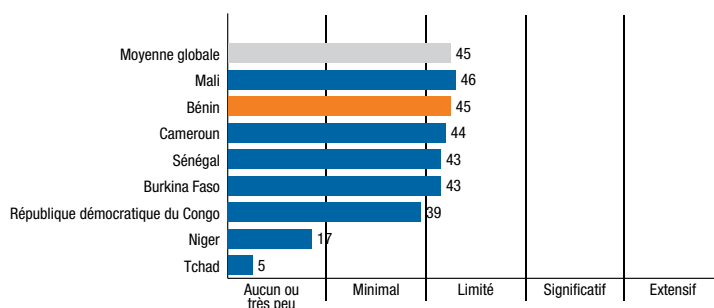
PAR LA COUR DES COMPTES
Le pouvoir de contrôle budgétaire de l'institution supérieure de contrôle est **limité** au Bénin.

TRANSPARENCE (INDICE SUR LE BUDGET OUVERT)

L'Enquête sur le Budget Ouvert utilise 109 indicateurs pour mesurer la transparence budgétaire en se basant sur des critères internationalement reconnus mis au point par les organisations multilatérales. Ces indicateurs sont utilisés pour évaluer la mesure dans laquelle le gouvernement central met à la disposition du public les huit documents budgétaires clés en temps opportun et si les données contenues dans ces documents sont exhaustives et utiles.

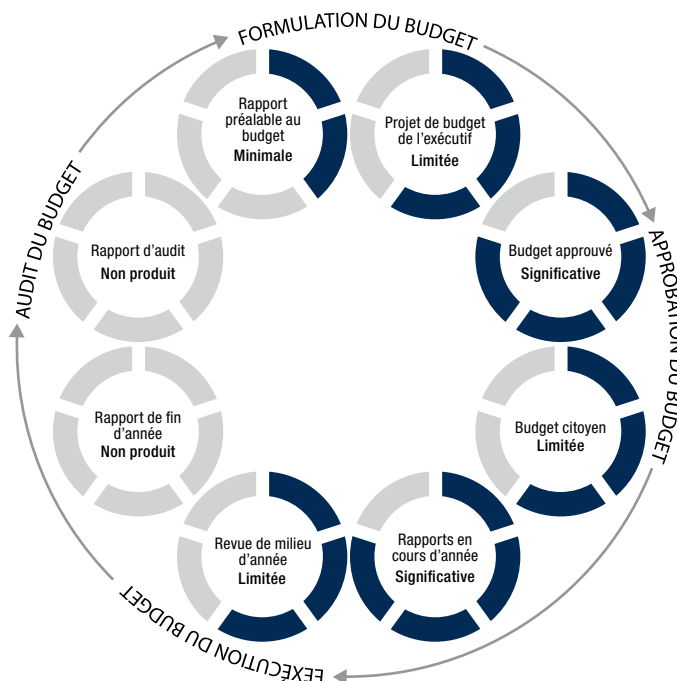
Chaque pays est noté sur un score de 100 qui détermine son classement dans l'Indice sur le budget ouvert- la seule mesure indépendante et comparative de la transparence budgétaire dans le monde.

Comparaison régionale

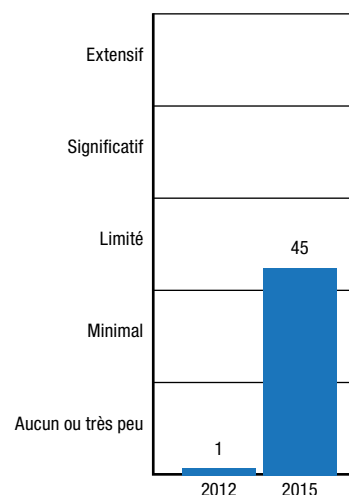


Le score de 45 sur 100 obtenu par le Bénin est identique au score moyen global, qui est également de 45.

Utilité des informations budgétaires tout au long du cycle budgétaire



Évolution de la transparence au fil du temps



Note: Les termes suivants sont utilisés pour qualifier l'utilité des documents: **Non produit, Publié trop tard, Produit à des fins internes, Très peu, Minimal, Limité, Substantiel, Extensif**

Publié trop tard, Produit à des fins internes, Très peu, Minimal, Limité, Substantiel, Extensif

TRANSPARENCE (INDICE SUR LE BUDGET OUVERT)

La disponibilité des documents budgétaires au fil du temps

Document	2012	2015
Rapport préalable au budget	●	●
Projet de budget de l'exécutif	●	●
Budget approuvé	●	●
Budget citoyen	●	●
Rapports en cours d'année	●	●
Revue de milieu d'année	●	●
Rapport de fin d'année	●	●
Rapport d'audit	●	●

● Non produit / Publié trop tard ● Produit à des fins internes ● Publié

Le score de 45 de l'Indice sur le Budget Ouvert obtenu par le Bénin en 2015 est largement supérieur au score enregistré en 2012.

Depuis 2012, le gouvernement du Bénin a augmenté la quantité d'informations budgétaires qu'il met à la disposition du public en :

- Publiant le Rapport préalable au budget, le Projet de budget de l'exécutif, le Budget citoyen, les Rapports en cours d'année et la Revue de milieu d'année.

Pourtant, le gouvernement du Bénin n'a pas fait de progrès dans les domaines suivants :

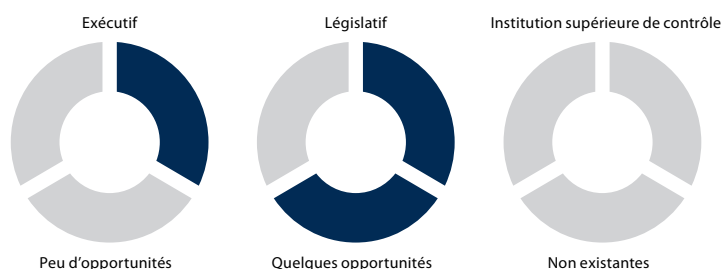
- Il n'a pas produit le Rapport de fin d'année et le Rapport d'audit.

PARTICIPATION DU PUBLIC

Des preuves suggèrent que la transparence à elle-seule ne suffit pas pour améliorer la gouvernance, et que la participation du public en matière de budgétisation peut optimiser les résultats positifs associés à une plus grande transparence budgétaire.

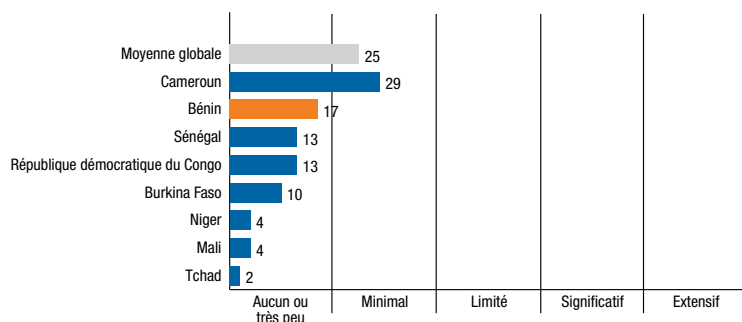
Pour mesurer la participation du public, l'Enquête sur le Budget Ouvert évalue la mesure dans laquelle le gouvernement offre des possibilités au public de participer aux processus budgétaires. Ces opportunités doivent être proposées tout au long du cycle budgétaire par le corps exécutif, le corps législatif et l'institution supérieure de contrôle.

Les opportunités de participation du public



Le score de 14 sur 100 enregistré par le Bénin montre que le gouvernement offre **peu d'opportunités** au public de participer au processus budgétaire. Ce score est inférieur à la moyenne globale de 25.

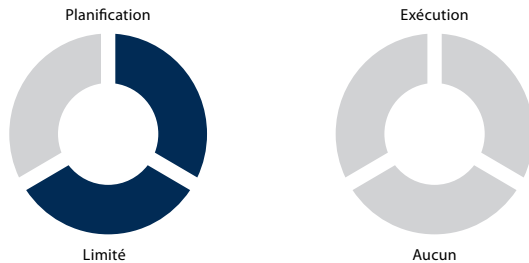
Comparaison régionale



CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

L'Enquête sur le Budget Ouvert examine la mesure dans laquelle le Parlement et les institutions supérieures de contrôle assurent un contrôle efficace du budget. Ces institutions jouent un rôle essentiel - souvent inscrit dans les constitutions nationales - dans la planification des budgets et dans la supervision de leur mise en œuvre.

Pouvoir de contrôle du Parlement



Le Parlement a un pouvoir de contrôle **limité** durant la phase de planification du cycle budgétaire et **aucun** pouvoir de contrôle durant la phase d'exécution du cycle budgétaire.

Le Parlement ne dispose pas d'un bureau spécialisé en recherche budgétaire. L'exécutif n'obtient pas l'approbation préalable du Parlement lors de la mise en œuvre d'un budget complémentaire. Enfin, tant au niveau du

droit qu'au niveau de la pratique, le corps législatif n'est pas consulté avant le transfert des fonds dans le Budget approuvé, avant toute dépense de revenus imprévus ou toute dépense de fonds d'urgence qui n'a pas été identifiée dans le budget approuvé.

Pouvoir de contrôle de la Cour des comptes



L'Institution supérieure de contrôle a un pouvoir de contrôle budgétaire **limité**.

Le responsable de l'institution supérieure de contrôle ne peut pas être démis de ses fonctions sans une approbation législative ou judiciaire, ce qui renforce son indépendance. En outre, en vertu de la loi, elle a le pouvoir de procéder à quelques audits comme elle l'entend. Enfin, l'institution supérieure de contrôle est dotée de ressources insuffisantes pour remplir son mandat et aucun système d'assurance de la qualité des audits n'est en place.

RECOMMANDATIONS

Améliorer la transparence

Le Bénin doit accorder la priorité aux mesures suivantes pour améliorer la transparence budgétaire :

- Produire et publier un Rapport de fin d'année et un Rapport d'audit.
- Améliorer l'exhaustivité du Projet de budget de l'exécutif en présentant davantage d'informations sur la classification des dépenses et la classification des recettes pour les années à venir.
- Améliorer l'exhaustivité du Rapport préalable au budget en présentant des informations sur la composition de la dette totale et les estimations des dépenses pluriannuelles.

Améliorer la participation

Le Bénin doit accorder la priorité aux mesures suivantes pour améliorer la participation budgétaire :

- Mettre en place des mécanismes crédibles et efficaces (par exemple, des audiences publiques, des groupes de réflexion) pour recueillir les différentes opinions du public sur les questions relatives au budget.
- Organiser des audiences législatives sur les budgets des ministères, des départements et des agences spécifiques pendant lesquelles les témoignages du public pourraient être entendus.
- Établir des mécanismes formels pour que le public aide l'institution supérieure de contrôle à formuler son programme d'audit et participe aux enquêtes d'audit.

Améliorer le contrôle budgétaire

Le Bénin doit accorder la priorité aux mesures suivantes pour améliorer le contrôle budgétaire :

- Assurer que le Parlement organise un débat pré budgétaire et que les conclusions soient illustrées dans le Budget approuvé.
- Assurer que l'exécutif reçoive l'approbation préalable du Parlement avant la mise en place d'un budget complémentaire.
- Accorder à l'institution supérieure de contrôle les pleins pouvoirs afin qu'elle procède à des audits comme elle l'entend.

MÉTHODOLOGIE

L'Enquête sur le Budget Ouvert utilise des critères reconnus au niveau international mis en place par des organisations multilatérales, telles que le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (INTOSAI). L'Enquête sur le Budget Ouvert est un instrument de recherche basé sur les faits qui utilise des phénomènes facilement observables pour évaluer ce qui se passe dans la pratique. L'ensemble du processus de recherche a pris plus de 18 mois entre mars 2014 et septembre 2015 et a impliqué près de 300 experts dans 102 pays. L'Enquête a quelque peu été révisée depuis la version de 2012 afin de refléter les nouveaux développements des bonnes pratiques acceptées et de renforcer des questions individuelles. Une discussion complète de ces changements peut être consultée dans une note technique sur la comparabilité de l'Indice sur le Budget Ouvert au fil du temps (voir ci-dessous).

Les conclusions des travaux de recherche sont généralement étayées par des citations et des commentaires, y compris des références à un document public, une déclaration publique par un fonctionnaire du gouvernement ou des commentaires issus d'un entretien en face-à-face avec un fonctionnaire du gouvernement ou toute autre partie bien informée.

L'Enquête est compilée à partir d'un questionnaire rempli pour chaque pays par des experts budgétaires indépendants qui ne sont pas associés au gouvernement national. Le questionnaire de chaque pays est ensuite examiné indépendamment par un expert anonyme qui n'est en aucun cas associé au gouvernement. En outre, l'IBP invite les gouvernements nationaux à commenter les résultats préliminaires de l'Enquête et prend ces commentaires en compte avant de finaliser les conclusions de l'Enquête.

Le gouvernement du Bénin a fourni des commentaires sur les résultats préliminaires du Questionnaire sur le Budget Ouvert.

Les travaux de recherche nécessaires pour compléter la présente Enquête sur le Budget Ouvert de ce pays ont été réalisés par :

Dieudonné Houinsou
Social Watch Benin
03 BP 2065
Cotonou, Bénin
dhouinsou@socialwatch-benin.org

Pour plus d'informations

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site

www.openbudgetsurvey.org, notamment :

- L'Enquête sur le Budget Ouvert 2015 : Le Rapport global.
- Les séries de données individuelles pour chacun des 102 pays étudiés.
- La note technique sur la comparabilité de l'Indice sur le Budget Ouvert au fil du temps.